

4

DANS TOUS LES CAS, EN PRÉSENCE DE SOURCES, N'OUBLIEZ PAS...

L'exploitation de la forêt et le renouvellement des plantations doivent se faire de manière à ne pas dégrader la surface des sols.

L'utilisation d'**huile biodégradable** pour les scies et engins est **fortement recommandée**.

Effectuer vos travaux uniquement sur sol sec ou gelé est une règle d'or.

Les travaux de défrichements et de prélèvement de bois sont soumis à autorisation par les services de l'Etat avant leur réalisation. **Prévenir RÉSEAU31.**

Portet d'Aspet - Captage Hontau :
dégradation du chemin à proximité du captage



En fin de chantier, un état des lieux doit être effectué par RÉSEAU31.

5

LE SAVIEZ-VOUS ?

? **Comment savoir s'il existe des captages sur le lieu ou à proximité du chantier ?**

CONTACTEZ-NOUS :

657 chemin de la Graouade, 31800 Saint-Gaudens
05 62 00 72 80
service.qualite.eaux@reseau31.fr
www.reseau31.fr

? **Le chantier est-il proche des zones de captages ?**

Afin de savoir s'il y a une ou des zones de captages à proximité, **remettez le programme des travaux forestiers à RÉSEAU31.**

Il doit être à la fois défini (calendrier, nature, mode d'exploitation...) et positionné sur plan (parcelles exploitées, accès...).

Portet d'Aspet - Stockage de bois :
parcelle à proximité du captage Hontau



réseau31

une autre idée de l'eau

GUIDE DE PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE EN FORÊT

La forêt abrite de nombreuses sources d'eau potable déclarées d'utilité publique sur le territoire de RÉSEAU31.

RÉSEAU31 est le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de la Haute-Garonne, service public en charge des compétences eau, assainissement, et irrigation auprès de 480 000 habitants.

RÉSEAU31 est gestionnaire de 165 captages répartis sur 60 communes.

5 POINTS ESSENTIELS À SAVOIR

1

LA DÉTÉRIORATION DES SOLS EST UN DES PRINCIPAUX RISQUES : CRÉATION D'ORNIÈRES, MODIFICATION DES ÉCOULEMENTS...

? **Exploitants forestiers, scieurs, particuliers... Savez-vous que vous intervenez parfois dans des zones protégées ?**

Sur le secteur de RÉSEAU31, la forêt abrite la majorité des sources d'eau potable.

? **Pourquoi devez-vous exploiter la forêt avec précaution ?**

- Parce que le passage d'engins, les coupes à blanc peuvent accentuer l'érosion des sols.
- Parce que les travaux sur sol mouillé peuvent la dégrader et dégrader le captage.
- Parce que l'utilisation d'hydrocarbures, d'huiles, de pesticides... peuvent polluer les ressources en eau.

Portet d'Aspet - Captage Hontau :
dégradation du chemin à proximité du captage



2

L'EAU EST UNE RESSOURCE VULNÉRABLE QUI DOIT ÊTRE PROTÉGÉE POUR LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS

Pour protéger la ressource de toute intrusion, détérioration ou pollution, une clôture est installée autour du captage (drains et regard de captage). Cette 1^{ère} zone est définie comme le **Périmètre de Protection Immédiate (PPI)**.

! TOUTE ACTIVITÉ Y EST INTERDITE

Attention, dans certains cas, la clôture du PPI n'est pas visible, les travaux n'étant pas terminés.

Boutx-Argut-Dessus : captage Goutilles



Une 2^e zone de protection non clôturée vient compléter le dispositif. Elle est destinée à limiter les risques d'altération de la qualité de l'eau, c'est le **Périmètre de Protection Rapprochée (PPR)**.

Une 3^e zone de protection, correspondant à la zone d'alimentation du captage, vient renforcer cette protection, c'est le **Périmètre de Protection Eloignée (PPR)**, également appelée zone sensible.

3

À QUOI RESSEMBLE UN CAPTAGE ?

Le principe d'un captage est de collecter l'eau souterraine ou superficielle.

Dans le cas de sources, des drains collectent l'eau qui est ensuite dirigée vers un regard de captage et enfin vers le réseau de distribution après traitement.

Arbas - Captage Poume Haute : captage avec porte et clôture



Fos-Bernech : captages avec capôt

